

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2019 A 19 HEURES 30

Etaient présents : Roger DUSAUTOIR, Maire, Christophe BEYAERT, Chantal BUISSON, Jean-Luc COURBOT, Audrey CREVECOEUR, Stéphane FREDERIC, Fabrice GUILBERT, Thérèse HOUSSIN, Marina LOBBEDEVY, Virginie SAINT-MACHIN, Didier SEIGRE et Claude VIEILLARD

Etaient absents : Marie-Laure FLANDRIN, excusée, qui a donné pouvoir à M. le Maire
Hervé BERTELOOT, excusé – Sylvie LEFEBVRE

Secrétaire élue : Audrey CREVECOEUR

Adoption du compte rendu de la réunion précédente

Adopté à l'unanimité

2019-24 – Constitution d'un groupement de commandes pour l'achat et la maintenance des défibrillateurs pour la commune – Adhésion – Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres de la commune appelés à siéger à la Commission d'Appel d'Offres du groupement

Par délibération n° 2019-14 en date du 25 juin 2019, la commune a décidé d'adhérer au groupement de commandes mis en place par la CAPSO pour l'achat et la maintenance des défibrillateurs.

A ce titre, il doit être procédé à la désignation, parmi les membres de la commission d'appel d'offres communale, d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant qui siègeront au sein de la CAO du groupement.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, désignent MM Stéphane FREDERIC, titulaire, et Jean-Luc COURBOT, suppléant.

2019-25 – Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

La Trésorerie de SAINT-OMER a adressé en Mairie une demande d'inscription en non-valeur (liste n° 3784900232) d'une facture de garderie d'un montant de 23.50 € émise en 2016 et non réglée, l'ensemble des opérations de recours contre le débiteur étant épuisé.

A l'unanimité de ses voix, le Conseil Municipal émet un avis favorable et autorise le Maire à émettre un mandat de 23.50 € au compte 6541 du budget 2019 pour solder cette créance.

2019-26 – ALSH Intercommunal de HOULLE – MENTQUE-NORTBECOURT – MORINGHEM et MOULLE – Remboursement du montant de l'inscription en cas d'absence – Modalités

A la demande des services de la Trésorerie de SAINT-OMER, le Conseil Municipal est invité à délibérer afin de définir les conditions dans lesquelles les familles pourraient se voir rembourser le montant de l'inscription à l'ALSH de leur enfant en cas d'absence.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses voix, autorise le Maire à rembourser le montant de l'inscription à l'ALSH en cas d'absence de l'enfant

- pour raisons médicales sur présentation d'un certificat,
- pour tout autre motif exceptionnel dans la mesure où la famille présente un justificatif permettant à la Mairie de statuer sur le bien-fondé de la demande et sous réserve que la demande soit formulée 7 jours avant le début de la (des) semaine(s) concernée(s).

2019-27 – Frais de fournitures scolaires année 2017-2018 – Participation financière de la commune de MOULLE

Le montant des fournitures scolaires achetées au cours de l'année scolaire 2017-2018 s'est élevé à 4 827.34 € pour un effectif de 126 élèves soit un coût de 38.31 € par enfant.

37 d'entre eux étaient domiciliés à MOULLE soit une participation pour la commune égale à 1 417.47 €.

A l'unanimité des voix, M. le Maire est autorisé à adresser à la commune de MOULLE le titre de recettes correspondant.

2019-28 – Frais de fonctionnement de l'école année 2017-2018 / Participation due par la commune de MOULLE

Les frais de fonctionnement de l'école Jules Ferry pour l'année 2017-2018 s'élèvent à 57 527.51 € pour un effectif de 117 élèves, dont 37 enfants domiciliés à MOULLE, soit un coût de 456.26 € par enfant.

Les élèves de CM2 – CE1 – CP et grande section (20 sur un effectif de 55) sont allés à la piscine mais le coût de cette activité a été remboursé à la commune par la CAPSO.

Par contre, la commune a versé à la CAPSO une participation de 601.91 € au titre du service commun de transports pour les déplacements à la piscine ainsi qu'à la BAPSO (élèves de CM1-CM2 : 13 CM1 dont 2 de MOULLE).

Ce montant est à reporter au chiffre précédent au prorata du nombre d'enfants concernés soit 194.74 €.

Au total, la participation de la commune de MOULLE s'élève donc à 17 087.83 €

A l'unanimité des voix, M. le Maire est autorisé à adresser à la commune de MOULLE le titre de recettes correspondant.

2019-29 – Travaux de réaménagement de la voirie communale – Validation du programme de travaux pour 2019 et de l'entreprise attributaire du marché

Par délibération n° 2019-09 en date du 8 avril 2019, il a été décidé d'inscrire au BP 2019 les crédits nécessaires à la réalisation de travaux de réaménagement de la voirie Impasse de la Houle et rue d'Hellebroucq (y compris la M.O.E.). Dans le cadre de la mission de maîtrise d'œuvre qui lui a été attribuée, le cabinet INGEO a établi le dossier de consultation des entreprises pour les travaux à réaliser estimés à 77 407.50 € H.T.

Ont remis une offre :

- ALLIANCE TP : 60 379.70 € H.T.
- COLAS : 73 991.00 € H.T.
- DUCROCQ TP : 110 265.00 € H.T.
- LEFRANCOIS TP. : 76 000.00 € H.T.

A l'issue de l'ouverture des plis et au vu du rapport d'analyse final établi par INGEO, la Commission d'Appel d'Offres, réunie ce lundi 16, propose de valider l'offre de l'entreprise ALLIANCE TP.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses voix, décide d'engager les travaux et autorise le Maire à signer le marché avec l'entreprise ALLIANCE TP pour un montant de 60 379.71 € H.T ainsi que toutes pièces nécessaires à son exécution.

Les travaux devraient démarrer fin octobre. Prendre contact avec les nouveaux propriétaires du 17 Impasse de la Houle (arrachage de la haie).

2019-30 – Travaux de réaménagement de la voirie communale – Travaux de réfection de l'Impasse de la Houle et de la rue d'Hellebroucq – Délibération portant acceptation de la subvention départementale au titre du « FARDA – Aide à la voirie communale »

Par courrier en date du 1^{er} juillet 2019, le Département a notifié l'octroi d'une subvention de 15 000 € au titre du « FARDA – Aide à la voirie communale » pour les travaux de réaménagement de l'Impasse de la Houle et la rue d'Hellebroucq.

Cette subvention ne peut être versée qu'après production d'une délibération acceptant la participation départementale.

Un accord est émis à l'unanimité des voix.

2019-31 – Assurance « Multirisques » communale – Remplacement du contrat

M. le Maire présente aux membres du Conseil le projet de remplacement du contrat « multirisques » soumis par M. MATTA à l'issue de la mise à jour réalisée début juillet sur les garanties en cours.

La cotisation annuelle de ce nouveau contrat est fixée à 15 964.58 € frais et taxes inclus (indice de référence des conditions particulières : 99350 – Date échéance annuelle : 21 septembre).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses voix, autorise le Maire à signer ce document.

Il est suggéré de lancer une consultation auprès d'autres sociétés.

Travaux d'éclairage public – Projet SEVE

Lors du vote du BP 2019, des crédits ont été ouverts pour la réalisation de la tranche 3 et M. VIEILLARD avait demandé à ce que la tranche 4 puisse être réalisée sur le même exercice afin de solder cette opération.

Un accord de principe avait été donné en fonction des crédits disponibles à l'issue de la consultation pour les travaux de réfection de voirie.

Bien que le montant de l'enveloppe « voirie » soit au final moins élevé, l'engagement de la 4^{ème} tranche est acté si EIFFAGE accepte que les travaux soient réalisés fin 2019 mais facturés sur 2020.

Travaux de restauration de l'Eglise Saint-Jean Baptiste

Les entreprises ayant dû déposer leurs offres pour le 27 juin, M. COURBOT souhaite savoir où en est le dossier et se demande s'il faut y donner suite compte tenu de l'état d'avancement à ce jour.

M. VIEILLARD informe les membres du Conseil qu'il a repris contact avec le cabinet de Mme T'KINT et qu'il lui avait été répondu qu'elle serait présente ce soir. Il la recontacte dès demain.

Questions diverses

A l'unanimité des voix, les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour l'examen des questions suivantes :

- a) Taxe de séjour : M. le Maire fait part de la réclamation de M. MARIAGE, propriétaire du camping « Le Rivage », qui estime que la mise en place de la perception de cette taxe au réel va engendrer plus de travail et exiger une surveillance accrue de la présence des campeurs qui, pour certains, ont des locations à l'année. Mme SAINT-MACHIN (camping « Les Saules ») qui avait dans un premier temps émis les mêmes réserves s'est, pour sa part, déclarée finalement satisfaite jugeant ce mode de taxation plus équitable. Les membres du Conseil Municipal décident de ne pas revenir sur cette question ;

- b) Ecole
- Rentrée 2019-2020 : Mme HOUSSIN souligne l'attitude constructive de M. BEZEGHER, nouveau Directeur et l'investissement du personnel enseignant ; Elle fait part de l'embauche en PEC de Mme DUCASSE (assistante administrative de M. GAUTHEROT en 2017-2018) qui intervient dans la classe MS-GS le matin et assure la garderie du soir et rappelle, par la même occasion, que depuis juin 2019, 2 services sont organisés à la cantine ;
 - Bâtiment : le ponçage des murs a été réalisé par l'entreprise COMMTECH pendant l'été et le résultat est satisfaisant. Le devis établi par THERMOCLIM pour le busage de la cheminée est validé ;
 - Matériel informatique : à la demande de M. le Maire, M. BEZEGHER a fourni un devis d'un montant de 10 946.80 € T.T.C. établi par la société ITECH pour le remplacement du matériel acquis en 2009. 2 autres sociétés seront contactées ;
- c) Salle polyvalente
- la pose des nouveaux aérothermes et la mise en conformité des toilettes PMR ont été réalisées ;
 - HORIS est passé assurer la maintenance du matériel en août et a établi un devis d'un montant de 1 545.36 € T.T.C. pour les réparations à effectuer sur le lave-vaisselle, la hotte et les fourneaux. Il est validé. Se renseigner pour l'achat d'un four électrique ;
 - Placard de rangement pour l'APE : la demande de M. GHISKIER, qui est venu rencontrer M. le Maire pour solliciter la pose d'une porte entre ce local et la salle annexe afin de ne pas perturber l'organisation du gala de danse annuel de « Loisirs et Culture », est laissée sans suite pour l'instant ;
- d) ALSH Intercommunal : un appel à candidatures a été lancé pour le recrutement d'un(e) nouveau(elle) directeur(trice) ;
- e) Personnel : ne voulant plus travailler le mercredi, Mme BOULANGER, adjointe administrative, a donné sa démission qui prendra effet au 1^{er} novembre 2019. Un appel à candidatures a été lancé pour son remplacement ;
- f) Contrat PEC : Le contrat de Mme DUCROCQ a été renouvelé pour une année à compter du 27 août ;
- g) Sécurité routière : suite à de nombreuses réclamations quant à la vitesse excessive de certains véhicules dans la commune, M. le Maire a demandé à la gendarmerie de réaliser des contrôles ;
- h) Calvaire rue May : M. DUVIVIER remercie les employés communaux pour leur intervention ;
- i) Environnement : le dépôt de gravats et de déchets (notamment de matériaux dangereux tels que tôles fibro...) sur le terrain de l'ancien camping « Au bon accueil » s'aggrave. Maître OUTTIER, Notaire en charge de la succession GROUX, a fait savoir à M. VIEILLARD que les ayant-droits ne voulaient pas de l'héritage mais sans pour cela y renoncer officiellement et que, pour sa part, l'étude ayant déjà à supporter des frais pour ce dossier, elle ne les relancerait plus.
Voir pour lui adresser un courrier constatant les faits qu'elle joindra au dossier / contacter M. MATTA pour savoir si la commune a un recours ;
- j) Concert de Noël de l'Eglise : M. VIEILLARD informe le Conseil que « Les Baladins », chorale dont il fait partie, viendront donner un récital mi-décembre ;
- k) Taxes foncières 2019 : M. FREDERIC souhaite que des explications soient demandées à la CAPSO quant à l'augmentation de la TEOM, l'adhésion de la commune au service de collecte en porte-à-porte des déchets verts ne pouvant expliquer à elle seule une telle hausse de la taxe (pour sa part : + 66 %).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 05.